



CRECQ

Conseil régional de
l'environnement du
Centre-du-Québec

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

Diagnostic environnemental de la Ville de Drummondville ; La sauvegarde des milieux naturels et la santé publique préoccupent grandement le CRECQ

Drummondville, le 10 janvier 2006. Dans un court mémoire présenté à la Ville de Drummondville dans le cadre des consultations sur le diagnostic environnemental rendu publique l'automne dernier, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) a émis plusieurs recommandations concernant, entre autres, la protection des milieux naturels, la gestion des matières résiduelles, la marche au ralenti des véhicules et la gestion de l'eau potable et des eaux usées.

Rappelons que la Ville de Drummondville s'est engagé dans un processus de planification en vue de se doter d'une politique environnementale qui devrait orienter les actions futures de la Ville dans une optique de développement durable. En tant qu'organisme de concertation en environnement, le CRECQ est heureux de contribuer à enrichir cette planification.

Le thème des milieux naturels constituant une grande partie de son mémoire, le CRECQ en a profité pour demander à la Ville de considérer la valeur écologique de certains milieux qui pourraient être menacés à court terme par des développements industriels et résidentiels. En plus de la Forêt Drummond, le CRECQ a identifié plus particulièrement un marais, une tourbière et un habitat forestier exceptionnel, tous situés près de la rivière Saint-François ou près de l'autoroute 20.

Parmi les autres recommandations ou commentaires sur le diagnostic, le CRECQ propose à la Ville de s'inspirer de l'expérience vécue dans d'autres municipalités pour s'attaquer le plus rapidement possible à différentes problématiques telles la collecte des résidus putrescibles (compostables), la marche au ralenti des véhicules et le transport en commun. Le mémoire fait un lien direct entre le transport, la qualité de l'air et la santé publique.

Le mémoire du CRECQ aborde aussi la problématique des surverses du réseau d'égout. « *Le problème du déversement fréquent d'eaux usées sans traitement à la rivière, lors d'épisodes de crues trop fortes, n'a également pas été mentionné dans le diagnostic et, idéalement, il faudrait viser à ce qu'aucun débordement ne survienne* », d'ajouter Isabelle Bonsant, directrice générale du CRECQ. Signalons qu'en 2003, la Ville a directement déversé ses égouts à la rivière à 28 reprises.

- 30 -

Source : Éric Perreault
CRECQ
(819) 475-1048